

-----  
Arrondissement de BETHUNE

du Conseil Communautaire

**COMMUNAUTE** -ooOoo---  
**D'AGGLOMERATION**  
**DE BETHUNE-BRUAY, ARTOIS LYS ROMANE**

*Le mardi 12 décembre 2023, à 18 H 45, le Conseil Communautaire s'est réuni, en l'Hôtel Communautaire de Béthune, sous la Présidence de Monsieur GACQUERRE Olivier, Président de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane en suite d'une convocation en date du 6 décembre 2023, dont un exemplaire a été affiché à l'Hôtel Communautaire.*

**ETAIENT PRESENTS :**

*GACQUERRE Olivier, LECONTE Maurice, BOSSART Steve, LAVERSIN Corinne, LEMOINE Jacky, SCAILLIEREZ Philippe, BERRIER Philibert, DELELIS Bernard, DAGBERT Julien, THELLIER David, DEROUBAIX Hervé, DE CARRION Alain, CHRETIEN Bruno, COCQ Bertrand, DEBAS Gregory, DELANNOY Alain, DEPAEUW Didier, DRUMEZ Philippe, DUBY Sophie, DUCROCQ Alain, DUHAMEL Marie-Claude, HENNEBELLE Dominique, GIBSON Pierre-Emmanuel, LECLERCQ Odile, LEFEBVRE Nadine, MANNESSIEZ Danielle, MULLET Rosemonde, HOLBE Francis, OGIEZ Gérard, ALLEMAN Joëlle, BARRÉ Bertrand, BARROIS Alain, BECUWE Pierre, BERROYER Lysiane, BERROYEZ Béatrice, BERTIER Jacky, BERTOUX Maryse, BEVE Jean-Pierre, BLONDEL Marcel, BOMMART Émilie, BOULART Annie, CASTELL Jean-François, CORDONNIER Francis, CRETEL Didier, DASSONVAL Michel, BAUW Olivier, DECOURCELLE Catherine, DEFEBVIN Freddy, DELEPINE Michèle, DELPLANQUE Émeline, DEMULIER Jérôme, DERICQUEBOURG Daniel, DERUELLE Karine, DESQUIRET Christophe, DESSE Jean-Michel, DEWALLE Daniel, DOMART Sylvie, DOUVRY Jean-Marie, BRAEM Christel, ELAZOUZI Hakim, FLAHAUT Karine, FLAJOLET André, FLAJOLLET Christophe, FOUCAULT Gregory, GLUSZAK Franck, HENNEBELLE André, HEUGUE Éric, IMBERT Jacqueline, JURCZYK Jean-François, LECOMTE Maurice, LEGRAND Jean-Michel, LELEU Bertrand, LEVEUGLE Emmanuelle, LOISEAU Ginette, LOISON Jasmine, MACKÉ Jean-Marie, MARIINI Laetitia, MALBRANQUE Gérard, MARCELLAK Serge, MARGEZ Maryse, TRACHE Christelle, MATTON Claudette, DELATTRE Philippe, OPIGEZ Dorothee, PAJOT Ludovic, PERRIN Patrick, PHILIPPE Danièle, POHIER Jean-Marie, PREVOST Denis, PRUD'HOMME Sandrine, PRUVOST Jean-Pierre, ROBIQUET Tanguy, SANSEN Jean-Pierre, SGARD Alain, SWITALSKI Jacques, TOMMASI Céline, VERDOUCQ Gaëtan, VERWAERDE Patrick, VIVIEN Michel, VIVIER Ewa, VOISEUX Dominique, WILLEMAND Isabelle*

**PROCURATIONS :**

*GAQUÈRE Raymond donne procuration à DELELIS Bernard, SOULLIART Virginie donne procuration à LAVERSIN Corinne, IDZIAK Ludovic donne procuration à LECONTE Maurice, PÉDRINI Léo donne procuration à DE CARRION Alain, DEBUSNE Emmanuelle donne procuration à FOUCAULT Gregory, DUPONT Jean-Michel donne procuration à VIVIER Ewa, MEYFROIDT Sylvie donne procuration à OGIEZ Gérard, ANTKOWIAK Corinne donne procuration à SWITALSKI Jacques, CARINCOTTE Annie-Claude donne procuration à LEMOINE Jacky, DELETRE Bernard donne procuration à MACKÉ Jean-Marie, DISSAUX Thierry donne*

*procuration à VERDOUCQ Gaëtan, DUMONT Gérard donne procuration à DAGBERT Julien, FACON Dorothée donne procuration à BOSSART Steve, FIGENWALD Arnaud donne procuration à LEFEBVRE Nadine, FURGEROT Jean-Marc donne procuration à DUCROCQ Alain, GAROT Line donne procuration à DELEPINE Michèle, HOCQ René donne procuration à DASSONVAL Michel, MAESELEE Fabrice donne procuration à PAJOT Ludovic, MERLIN Régine donne procuration à MARGEZ Maryse, NOREL Francis donne procuration à DOMART Sylvie, RUS Ludivine donne procuration à DEMULIER Jérôme, SAINT-ANDRÉ Stéphane donne procuration à SANSEN Jean-Pierre, TASSEZ Thierry donne procuration à MARCELLAK Serge*

**ETAIENT ABSENTS EXCUSES :**

*DELECOURT Dominique, BEUGIN Élodie, BLOCH Karine, CANLERS Guy, CLAIRET Dany, CLAREBOUT Marie-Paule, COCQ Marcel, DELANNOY Marie-Joséphine, DELHAYE Nicole, DELPLACE Jean-François, DERLIQUE Martine, FLAHAUT Jacques, FONTAINE Joëlle, HANNEBICQ Franck, HERBAUT Emmanuel, HOLVOET Marie-Pierre, HOUYEZ Chloé, LEFEBVRE Daniel, LEVENT Isabelle, MILLE Robert, PICQUE Arnaud, PRUVOST Marcel, QUESTE Dominique, TAILLY Gilles, TOURTOY Patrick, TRACHE Bruno, WALLET Frédéric*

*Madame OPIGEZ Dorothée est élue Secrétaire,*

*La séance est ouverte,*

Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane,

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**12 décembre 2023**

**AMENAGEMENT ET ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE**

**PROGRAMME « PETITES VILLES DE DEMAIN » -**  
**SIGNATURE DE L'AVENANT N°3 A LA CONVENTION-CADRE VALANT ORT**  
**POUR LES COMMUNES D'AUCHEL, CALONNE-RICOUART ET LILLERS**

Monsieur le Président expose à l'Assemblée les éléments suivants :

« Vu le Projet de Territoire, approuvé par délibération n° 2022/CC136 du Conseil Communautaire du 6 décembre 2022 :

Priorité n°3 : Garantir le « bien-vivre ensemble » et la proximité sur l'ensemble du territoire

Enjeu : Préserver et valoriser les paysages, le cadre de vie et le patrimoine bâti

Par délibération du Conseil communautaire du 29 juin 2021, la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane s'est engagée à porter le programme « Petites Villes de Demain » (PVD) des communes d'Auchel, Calonne-Ricouart et Lillers, et à signer la convention-cadre qui s'y rapportait. Cette convention, signée le 30 juin 2021, fixe les modalités de mise en œuvre du programme pour une durée de 5 ans.

Par délibération du 07 mars 2023, le Conseil communautaire a approuvé le contenu de l'avenant n°2 à la convention-cadre du programme PVD valant Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) pour les communes d'Auchel, Calonne-Ricouart et Lillers.

À la suite d'une erreur matérielle, l'article 3 – les orientations stratégiques – convient d'être modifié selon l'avenant n°3 présenté en annexe.

Suite à l'avis favorable de la Commission « Aménagement, Transports et Urbanisme » du 27 novembre 2023, il est proposé à l'Assemblée, d'autoriser le Président, le Vice-président délégué ou le Conseiller délégué à signer l'avenant n°3 à la convention cadre PVD portant modification du périmètre ORT de la commune d'Auchel, selon le projet ci-joint.»

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer,

Sur proposition de son Président,  
Le Conseil communautaire,  
A la majorité absolue,

**AUTORISE** le Président, le Vice-président délégué ou le Conseiller délégué à signer l'avenant n°3 à la convention cadre PVD portant modification du périmètre ORT de la commune d'Auchel, selon le projet ci-joint.

**INFORME** que cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,  
Ont signé au registre des délibérations les membres présents,  
Pour extrait conforme,  
Par délégation du Président,  
Le Vice-président délégué,

Certifié exécutoire par le Président  
Compte tenu de la réception en  
Sous-préfecture le : **19 DEC. 2023**

Et de la publication le : **19 DEC. 2023**  
Par délégation du Président,  
Le Vice-président délégué,



**THELLIER David**



**THELLIER David**

# Avenant n°3 à la convention cadre ACV de Béthune-Bruay valant ORT

## Portant sur les communes Petites Villes de Demain d'Auchel, Calonne-Ricouart et Lillers

### ENTRE

La commune d'**AUCHEL**, représentée par son Maire, Philibert BERRIER, en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du 13 décembre 2023,

La commune de **CALONNE-RICOUART**, représentée par son Maire, Ludovic IDZIAK, en vertu d'une délibération du Conseil Municipal du 11 décembre 2023,

La commune de **LILLERS**, représentée par son Maire, Carole DUBOIS, en vertu d'une délibération du Conseil Municipal du 16 novembre 2023,

La Communauté d'**Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane**, représentée par son Président, Olivier GACQUERRE, en vertu d'une délibération du Conseil Communautaire du 12 décembre 2023,

Ci-après désignées par les collectivités bénéficiaires,

D'une part,

### ET

L'État,

Représenté par Monsieur le Sous-Préfet de Béthune, Eddie BOUTTERA,  
Ci-après désigné par « l'État » ;

**IL EST CONVENU CE QUI SUIT :**

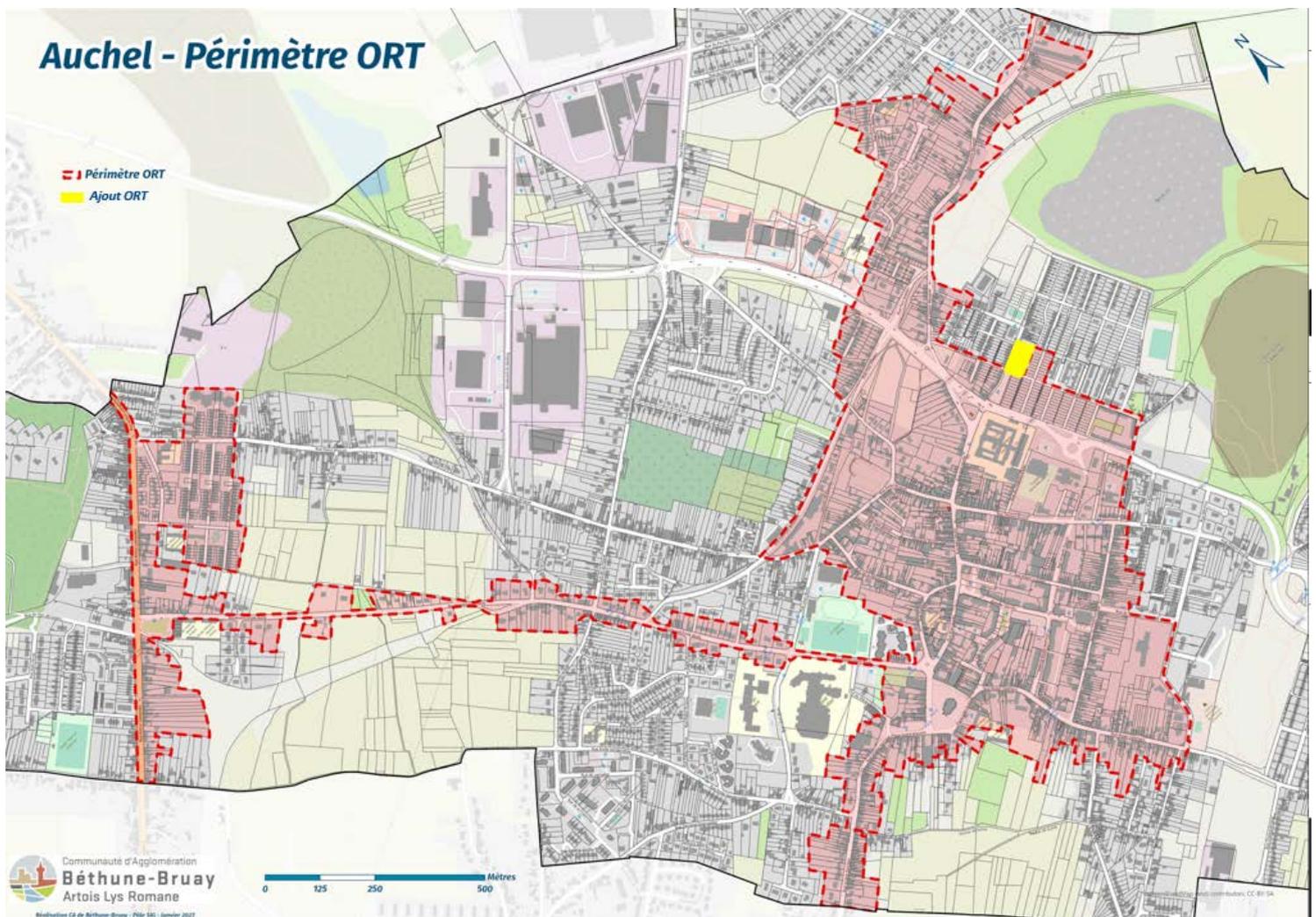


## Article 1 – Modification du périmètre ORT de la commune d'Auchel

À la suite d'une erreur matérielle, l'article 3 - les orientations stratégiques – de l'avenant n°2 à la convention cadre ACV de Béthune-Bruay valant ORT portant sur les Petites Villes de Demain d'Auchel, Calonne-Ricouart et Lillers convient d'être modifiée.

### 1.1 Modification du périmètre ORT de la commune d'Auchel

Le périmètre ORT de la commune d'Auchel est modifié en prenant en compte une parcelle de 3500 m<sup>2</sup> indiquée en jaune sur la carte ci-dessous.



## Article 2 – Autres articles

Les autres articles de l'avenant n°2 non modifiés par le présent avenant, restent inchangés.

Fait à Béthune le

<b>Etat</b>	<b>Ville de Calonne-Ricouart</b>	<b>Ville de Lillers</b>
Pour le Préfet du Pas-de-Calais, Le Sous-Préfet de Béthune  Eddie BOUTTERA	Le Maire de Calonne-Ricouart  Ludovic IDZIAK	Le Maire de Lillers  Carole DUBOIS
<b>Ville d'Auchel</b>	<b>Communauté d'Agglomération de Béthune Bruay Artois Lys Romane</b>	
Le Maire d'Auchel  Philibert BERRIER	Le Président de la CABBALR  Olivier GACQUERRE	

